



REÇU LE
16 MAI 2023
SOUS-PREFECTURE
28401 NOGENT-LE-ROTROU CÉDEX

Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 MAI 2023

Date de transmission de la convocation 2 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de Mai, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint		X	COURPOTIN Stéphane
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal		X	
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale		X	
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale		X	Didier LETANG
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

COMPLEMENT A LA DELIBERATION CREATION POSTES AU SERVICE ADMINISTRATIF
(Délibération 3-09/05/2023)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal qu'au vu des candidatures reçues concernant l'offre d'emploi d'Assistant(e) de gestion comptable et paie, il convient de compléter la délibération prise le 27 février 2023 sous le numéro 17-27/02/2023.

Valérie TRIVERIO propose d'ouvrir plus largement l'offre d'emploi en créant un poste sur le grade de Rédacteur, sachant qu'à l'issue du recrutement le poste resté vacant sera supprimé par décision du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie la délibération ci-dessus visée en apportant le complément suivant :

Décide la création, à compter du 1^{er} juillet 2023, un emploi permanent de catégorie B, à temps complet sur le grade de rédacteur ;

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

L'ensemble des autres termes restent inchangés.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire : Stéphane COURPOTIN



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16 mai 2023
Et de la publication le 16 mai 2023
Fait à ARCISSES, le 16 mai 2023

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

